

PLAN TERRIER
Ech: 1/200

VOIR PLAN 105

VOIR PLAN 107

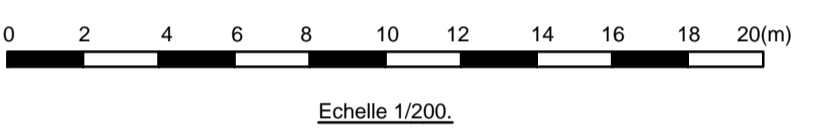
LEGENDE

--- LIMITE DES TERRAINS MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRENEUR

- LEGENDE LEVE TOPOGRAPHIQUE -

- +37.00 POINT DE NIVEAU (dca001)
- ▲▲▲▲ POINT DE STATION (dca002)
- AVALOIR (dca004)
- ⊗ CHAMBRE DE VISITE (dca005)
- ⊗ PAVE REPERE D'EAU (dca007)
- ⊗ PAVE REPERE GAZ (dca008)
- ⊗ COMPTEUR GAZ (dca009)
- ⊗ PAVE REPERE ELECTRIQUE (dca009)
- ⊗ BORNE DE PROPRIETE (dca 011)
- ⊗ POTEAU ELECTRIQUE (dca 013)
- ⊗ POTEAU D'ECLAIRAGE (dca014)
- ⊗ POTEAU CATENAIRE (dca016)
- ⊗ BOUCHE D'INCENDIE (dca017)
- ⊗ ARBRE (dca018)
- ⊗ BUISSON (dca019)
- ⊗ PYLONE HAUTE TENSION (dca021)
- ⊗ POTEAU DE SIGNALISATION (dca022)
- ⊗ SCOURIAIE (dca023)
- ⊗ PAVE REPERE AIR LIQUIDE (dca024)
- ⊗ SEUIL DE PORTE (dca029)
- ⊗ GRAND SEUIL DE PORTE (dca0291)
- ⊗ RADIER TUYAU (dca030)
- ⊗ DESSUS TUYAU (dca071)
- ⊗ PIEZOMETRE (dca072)
- ⊗ ENTREE CARROSSABLE (dca10)
- ⊗ GRAND TRAPPILLON (E-Chambre de visite)
- ⊗ ARMOIRE DE TROTTOIR (E-Armoire de trottoir)
- ⊗ ALIGNEMENT D'ARBRE (X-Trame)
- ⊗ SEGMENT NON DEFINI (Y-Trait Continu)
- ⊗ CONTOUR BATIMENT (E-Batiment)
- ⊗ CLOTURE FILS (E-Clos-Fils)
- ⊗ CLOTURE DALE (E-Clos-dalle-beton)
- ⊗ CLOTURE DALE-FILS (E-Clos-Df)
- ⊗ MURET (E-Muret)
- ⊗ MUR (E-Mur)
- ⊗ HAIE (E-Haie)
- ⊗ LIMITE BOIS (E-Limite-Zone-Bois)
- ⊗ LIMITE ZONE BETON (E-Bord-Beton)
- ⊗ LIMITE ZONE TERRAIN (E-Bord-Terrain)
- ⊗ BAS BORDURE (E-Bas-Bordure)
- ⊗ BORD CHEMIN DE TERRE (E-Chemin-Terre)
- ⊗ BORDURE ENTREE (E-Bordure-Entree)
- ⊗ FILET D'EAU (E-Filet-Eau)
- ⊗ RAIL (E-Rail)
- ⊗ AXE FOSSE (E-Axe-Fosse)
- ⊗ PIED TALUS (E-Pied-Talus)
- ⊗ CRETE TALUS (E-Crete-Talus)
- ⊗ TETE AQUEDUC (Y-Tete-Aqueduc)
- ⊗ GLISSIERE DE SECURITE (Y-Glissiere-Securite)

Repère photo
Voir plan n°116



Indice	DATE	OBJET


MAITRE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT:



SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau
Société Anonyme de Droit Public

Siège social : Rue de la Concorde, 41 - 4800 VERVIERS
Siège administratif : Avenue de Stassart 14-16 - 5000 NAMUR
Tél : +32(0)81.251.930 Fax : +32(0)81.251.946

POUVOIR ADJUDICATEUR ET MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE:




Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Cour du Hainaut
I.D.E.A. S.C.R.L.
SIEGE SOCIAL
Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
Tél: 065.375.711 - Fax: 065.375.723

COMMUNE DE HONNELLES
COLLECTEUR D'ASSAINISSEMENT
ANGRE ET ANGREAU

ANGREAU
PLAN TERRIER N°5

Date : Juin 2019 | Echelle(s) : 1/200 | Surface : 0,87 m²
Approuvé par la SPGE, le Monx, le | Référence SPGE : 53083/02/C001

DRESSE PAR



ETUDES ET REALISATIONS
Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
Tél : +32 (0)65.37.57.11
Fax : +32 (0)65.37.57.23
Email : bureau.etude@idea.be

Directeur Etudes et Réalisations : H. BENRUBI Benjamin
Chef de service Assainissement : H. BOREUX Pascal
Gestionnaire du Projet : Ing. COUPAIN
Dessinateur : REYGAERTS O.

Dossier IDEA : **ABT 119** | Phase : **PROJET** | Numéro du Plan : **106**

- LEGENDE IMPETRANTS -

- CABLE ELECTRICITE B.T. "ORES"
- CABLE ELECTRICITE M.T. "ORES"
- CABLE ELECTRICITE H.T. "ORES"
- CABLE SIGNALISATION
- FIBRE OPTIQUE "PROXIMUS"
- CABLE TELEPHONE "PROXIMUS"
- CONDUITE EAU "SWIDE"

- REMARQUE IMPORTANTE -

Les diverses installations (Câbles, Canalisations, ...) figurées sur ce plan, sont reprises des plans et autres documents qui nous ont été communiqués, "à titre purement indicatif", par les différentes sociétés concessionnaires ou exploitantes.

Toutes les indications relatives aux tracés et emplacements des installations sont directionnelles et non absolues. De plus, les dérivations ou branchements d'alimentation des abonnés ne figurent pas sur ce plan.

Ni la responsabilité de l'auteur de projet, ni celle du maître de l'ouvrage ne peuvent être mise en cause sur les emplacements, nombres ou détails quelconque de ces installations.

L'adjudicataire est tenu de se renseigner auprès des administrations publiques, régies, sociétés concessionnaires... sur la position précise de toutes les installations diverses figurées sur ce plan et de la présence éventuelle d'autres installations qui pourraient se trouver dans les limites des travaux projetés.

Emprise limitée à la période nécessaire à la pose dans cette zone. Accès à la piste de chantier et livraison interdits en tout temps. Accès à la piste via la Rue Rambaux. La remise en état de cette parcelle suivra immédiatement la pose.

